

N° 1877-2012/APS/DFA/SU

Date du : 15/10/2012

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : approbation de la révision du plan d'urbanisme directeur de la ville de Dumbéa

PJ : un projet de délibération

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la ville de Dumbéa, approuvé par la délibération 20-2003/APS du 18 juillet 2003, a été mis en révision par la délibération n° 21-2009/APS du 26 février 2009.

Conformément à la réglementation en vigueur, le projet de PUD révisé a été soumis à enquête administrative d'une durée de trois mois, entre le 5 février et le 6 mai 2012. Les avis émis lors de cette enquête ont révélé des nécessités d'ajustement de zonage et de réglementation qui ont fait évoluer le projet de PUD, sans en modifier l'économie générale.

Le projet de plan d'urbanisme directeur révisé de la ville de Dumbéa a été rendu public par la délibération 15-2012/APS du 31 juillet 2012.

Ainsi, dans le cadre des compétences dévolues à la province Sud en matière d'urbanisme et conformément aux dispositions du code de l'environnement de la province Sud, la révision du plan d'urbanisme directeur a été mise en enquête publique du 23 août au 8 octobre 2012 par arrêté du 7 août 2012. Madame Elizabeth DOITEAU, nommée commissaire-enquêteur pour diligenter cette enquête publique, a remis son rapport et ses conclusions le 18 octobre 2012. L'avis rendu est favorable au regard du déroulement de l'enquête et des remarques émises.

Par conséquent, il appartient désormais à l'assemblée de la province Sud d'approuver la révision du plan d'urbanisme directeur de Dumbéa.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.